

# Décapant Laitance



**fauvel**

Art, terre cuite,  
carrelage  
et tradition.



## Mode d'emploi :

### Agitez le bidon avant emploi.

Appliquer le Décapant Laitance pur ou dilué sur un sol mouillé.

Travaillez par petites surfaces pour que, lors de l'application le sol soit toujours mouillé.

Frottez à l'aide d'un balai brosse et laissez agir ~5mn.

Rincez et essuyez à l'aide d'une éponge afin d'éviter les tâches.

**IMPORTANT :** Le Décapant Laitance est un produit très puissant et efficace, toutes applications ou éclaboussures sur un sol sec ou légèrement humide doit être rincée immédiatement sous peine d'avoir des tâches ou auréoles.

**EN CAS DE TACHES :** Remouillez votre sol, appliquez le Décapant Laitance et frottez à l'aide d'une éponge abrasive. Rincez et essuyez avec une éponge.

**ATTENTION :** Sur le marbre, travertin, pierre calcaire, carrelage émaillé, diluer le Décapant Laitance avec 50% d'eau. faites un essai préalable sur une partie peu visible. Ne pas utiliser sur les marbres reconstitués.

# Fiche de données de sécurité

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : Décapant laitance

Code du produit : MD10005

### Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale : FAUVEL.

Adresse : MOON SUR ELLE.50680...

Téléphone : 02-33-56-83-31. Fax :02-33-56-03-10. Telex :.

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01.45.42.59.59

Société/Organisme : ORPHILA

Utilisation de la substance/préparation : enleve la laitance de ciment.

## 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives : (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

*Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.*

### Autres substances apportant un danger :

Index	CAS	CE	Nom	Symbole	R :	%
603-117-00-0 67-63-0	200-661-7		PROPANE- 2-OL	Xi F	11 36 67	2.5 <= x % < 10

### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Index	CAS	CE	Nom	Symbole	R :	%
015-011-00- 6 7664-38-2	231-633-2		ACIDE PHOSPHO- RIQUE ...%	C	34	2.5 <= x % < 10
017-002-01- X	231-595-7		ACIDE CHLORHY- DRIQUE ...%	C	34 37	2.5 <= x % < 10
A028			ALCOOL C 8/14 ETHOXYLE	Xn	41 22	0 <= x % < 2.5

### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### Autres composants :

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

Autres données :

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

***NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.***

**En cas d'exposition par inhalation :**

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

**Traitement spécifique et immédiat :**

**Information pour le médecin :**

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

**Moyen d'extinction approprié :**

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :** En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :**

### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :****Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec les yeux.

**Equipements et procédures interdits :**

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**Stockage :** Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

**Utilisation(s) particulière(s) :****8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :** Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04 :

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
67-63-0	-	-	400	980	-	84
7664-38-2	0,2	1	0,5	2	-	--

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE :

CE	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:
7664-38-2	-	1	-	2	-

Valeurs limites d'exposition (2003-2006) :

Allemagne/ MAK	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-
7664-38-2	1 mg/m <sup>3</sup>	3 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-

#### **Protection respiratoire :**

**Protection des mains :** Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile.

#### **Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### **Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :

## **9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

#### **Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation : Acide fort.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : non concerné.

Pression de vapeur : inférieure à 110kPa (1.10 bar).

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Soluble.

Autres données :

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

## **10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

#### **Conditions à éviter :**

crain le gel

**Matières à éviter :**

agents oxydants forts

bases fortes

**Produits de décomposition dangereux :****11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

**En cas d'exposition par inhalation :****En cas d'ingestion :**

**En cas de projections ou de contact avec la peau :** se laver abondamment à l'eau

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :** se laver abondamment à l'eau

**Autres données :****12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Mobilité :****Persistance et dégradabilité :****Potentiel de bioaccumulation :****Écotoxicité :****Effets nocifs divers :****13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :** Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :** Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales :** La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux) :**

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Classement de la Préparation :** Irritant

**Contient du :** Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36 Irritant pour les yeux.

S 2 Conserver hors de portée des enfants.

S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 64 En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)

**Dispositions particulières :**

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail :**

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 :

R 11 Facilement inflammable.

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

R 34 Provoque des brûlures.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.